

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES : RAPPELS

Vous trouverez ci-joint la liste des principaux produits bénéficiant d'une A.M.M. (Autorisation de Mise en Marché) pour la culture de l'ail.

- Rappel à tous les producteurs d'ail

- x Chaque produit ou spécialité commerciale a été étudié pour un ou des usages définis, par culture. Une **A.M.M.** (Autorisation de Mise en Marché ou Homologation) porte sur la spécialité commerciale et non pas sur la matière active.
- x Les conditions normales de traitement, notamment le respect du délai avant récolte ainsi que la dose appliquée, sont garantes du **respect des teneurs maximales en résidus** acceptables ou LMR (Limite Maximale en Résidus). Les conditions d'utilisation figurent sur l'étiquette de chaque produit.
- x Les produits phytosanitaires doivent être stockés dans un **local spécifique** (armoire ou local phytosanitaire), **fermé à clé, aéré et ventilé**.
- x Après utilisation de **sulfonylurées** (ex. Allié, Archipel, etc.) sur grandes cultures, veillez à bien rincer votre pulvérisateur. Il pourra être nécessaire d'utiliser un **produit spécial** en plus de l'eau pour garantir un bon rinçage. Les dégâts constatés ces dernières années sur ail ont été irréversibles sur la culture en place.

- **Point sur les mélanges**

Les mélanges de produits sont autorisés, sauf :

- x ceux comprenant un produit classé T, T+ ou ayant une ZNT supérieure à 100 mètres.
- x les mélanges des spécialités possédant les phrases de risques suivantes en combinaison :

Phrases de risques Produit B	Phrases de risque Produit A					
	R40	R48	R62	R63	R64	R68
R40	■					■
R48		■				
R62			■			
R63			■			
R64			■			
R68	■					■

Exemple : le **produit A** R40 ne peut être mélangé au **produit B** R68 mais peut être mélangé avec le **produit B** R62.

- R40** : effet cancérigène suspecté ; preuves insuffisantes
- R48** : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée
- R62** : risque possible d'altération de la fertilité
- R63** : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- R64** : risque possible pour les bébés nourris au lait maternel
- R68** : possibilité d'effets irréversibles

Vous retrouverez l'ensemble de ces informations (phrases de risques, ZNT, etc.) sur les étiquettes de vos produits phytosanitaires.

- **Zone de non-traitement (ZNT) par rapport à l'eau**

Elle est fixée à 5 mètres par défaut, sauf mention spéciale : Voir sur l'étiquette.

- **Délai de rentrée ou ré-rentrée**

Ce délai est notifié sur l'étiquette produit.

Sans phrases de risque : 6 heures minimum pour le plein champs

- x Avec les phrases de risques R36, R41, R38, R34, R35 : délai de 24 heures
- x Avec les phrases de risques R42, R43 : délai de 48 heures

- **Délai avant récolte**

En cas d'absence de mention sur l'étiquette, un délai minimale de 3 jours est instauré.

Dans ce cas, par précaution, vérifiez auprès de votre technicien la validité du Délai Avant Récolte (DAR).

→ **Vérifiez toujours les conditions d'utilisation de vos produits avant utilisation :**

index phytosanitaire de l'ACTA, auprès de votre revendeur de produits phytosanitaires, sur internet : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>, etc.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

PREMIERS RAVAGEURS À VENIR

- **Mouche de l'oignon** (*Delia antiqua*)

Description :

- x adulte : 6 à 7 mm de long, gris-jaune avec bandes foncées sur le thorax, ailes jaunâtres, pattes et antennes noires. Elle ressemble à la mouche domestique.
- x larve : de couleur blanche, pouvant atteindre 8 mm.

Symptômes : plantes chétives, flétries dont les feuilles ont du mal à sortir et s'enroulent ou se tordent. Trou au ras du sol et galeries dans la fausse tige, avec parfois la larve de mouche et début de pourriture des tissus.

Cycle : après avoir passé l'hiver dans le sol sous forme de pupes marron, l'adulte apparaît fin mars-début avril. Les femelles pondent par cycles successifs. Les œufs déposés à la base des plantes, éclosent quelques jours plus tard et les larves attaquent l'ail dont elles se nourrissent pendant plusieurs jours puis entrent en pupaison dans le sol.

Conditions favorables : hivers doux, parcelles abritées, variétés précoces (ail violet, ...).

Méthodes de lutte :

- x traitement insecticide en culture contre les adultes
- x prévention : ne pas laisser au champ des déchets de récolte ou de triage

- **Rouille de l'ail** (*Puccinia allii*)

Description : maladie fongique dont les **symptômes sont des pustules orangées** (couleur rouille) sur les feuilles. L'ail violet est le plus sensible à cette maladie.

Conditions favorables au développement de la maladie : 18°C et temps humide à pluvieux.

ATTENTION : le délai entre le jour de la contamination de l'ail et le jour où les premiers symptômes sont visibles est de l'ordre de **3 semaines**. Une fois que la plante est contaminée, même si les symptômes ne sont pas visibles, les produits de contact ne sont plus efficaces.

Stratégie de lutte conseillée : traitement préventif avec un produit de contact avant l'apparition des symptômes (**fin mars-début avril** selon les conditions climatiques et le stade de l'ail), puis traitement en alternance produit systémique / produit de contact.

Dans une stratégie avec l'emploi d'Horizon EW (ou autre produit à base de tébuconazole), garder le dernier traitement avec Horizon EW **fin mai**, pour éviter les débordements avant la récolte et bien respecter les délais d'emploi avant récolte (21 jours).



ASTUCES : les *allium* sauvages, servant de réservoirs à la maladie, présentent les symptômes plus tôt (mi-fin mars en année normale). **C'est une bonne indication du début de la période de contamination, c'est donc un élément à prendre en compte pour déclencher le premier traitement préventif rouille.**

Pour une efficacité optimale des produits : préférer les traitements en fin de journée, éviter de traiter à des températures supérieures à 25°C, ne pas traiter par temps venté.

EN BREF

- **Observer** très régulièrement les parcelles d'ail et les *allium* sauvages afin d'optimiser le positionnement du premier traitement
- **Adapter** les traitements et leur cadence aux conditions climatiques (températures, pluies, ...).
En conditions normales : traiter tous les 10 jours pour les produits de contact et 15 jours pour les systémiques. Les produits de contact sont lessivés après 20 mm de pluie.
- **Alterner** les matières actives et **respecter les doses** pour limiter le développement de résistances.
- **Respecter les conditions d'usage** (délai d'emploi avant récolte, dose, nombre maximum d'applications autorisées par campagne, ...) : *bien lire les instructions des fabricants sur les bidons de produits.*

IRRIGATION

En année normale, les arrosages sont inutiles car les besoins sont couverts par les précipitations.

En année sèche : préférer les apports précoces (avril – mai), en rapport avec les besoins de la plante plutôt que des apports tardifs favorisant le **noircissement des tuniques (suie du bulbe), voire l'éclatement des bulbes.**

Eviter d'irriguer aux périodes critiques : les jours suivant le despouillage et les 10 jours avant la récolte.

Eviter un arrosage trop important qui nuirait à la qualité de l'ail.

Fractionner les apports et ne pas amener de trop grosses quantités (30 à 40 mm maximum).

Raisonner aussi les irrigations en fonction des traitements phytosanitaires, en particulier si ce sont des produits de contact.

Pour plus de renseignements, contacter Chrystel Pardessus

Chambre d'Agriculture, Bureau de Lautrec, Tel : 05 63 75 90 31 Fax : 05 63 70 22 06

Email : c.pardessus@tarn.chambagri.fr